

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE***Séance du 27 septembre 2007 à 20 Heures**Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER**Nombre de membres en exercice : 15**Nombre de membres présents : 12***Présents :**

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI	- WAGNER (suppléant)
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- URBANY	
LOBSANN :	MM KREISS	-		
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- WEISBECKER		
PREUSCHDORF :	MM BASTIAN	- MME FISCHER		

Personnels : Christine NONNENMACHER, Guy HUSSON, Frédérique WEBER**Invités :** MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER.**Membres excusés :** MME CHALOPPE et MM WALTER, GUILHEM, KENNEL, TROG**Invités excusés :** M Jean-Laurent VONAU**3) Fusion Pechelbronn/Vallée de la Sauer :**

- **Approbation de l'arrêté de périmètre,**
- **Approbation de la répartition des sièges (délégués).**

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 juillet 2007 approuvant le projet de fusion des deux Communautés de Communes de la Vallée de la Sauer et de Pechelbronn et demandant à Monsieur le Préfet d'arrêter le périmètre du nouvel EPCI résultant de ladite fusion.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 juillet 2007 approuvant le projet de statut de la nouvelle Communauté de Communes à créer par fusion, des deux Communautés de Communes de la Vallée de la Sauer et de Pechelbronn, et décide de proposer aux communes d'approuver le retrait de la compétence « texte PLU des compétences ».

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 Août 2007 fixant le périmètre de la Communauté de Communes Sauer –Pechelbronn.

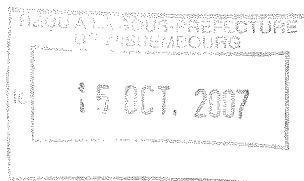
Vu le protocole d'accord préalable à la fusion des Communautés de Communes de la Vallée de la Sauer et de Pechelbronn approuvé par les deux Conseils Communautaires de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer et de la Communauté de Communes de Pechelbronn réunis en « congrès » le 25 juin 2007 à DURRENBACH.



ENTENDU l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le périmètre de la Communauté de Communes Sauer – Pechelbronn résultant de la fusion des Communautés de Communes de la Vallée de la Sauer et de Pechelbronn.
- Approuve la répartition des sièges au conseil du nouvel établissement tel que précisé dans le protocole, soit :
 - Communes de moins de 450 habitants 2 délégués et 1 suppléant
 - Communes de 450 à 1.350 habitants **3 délégués et 1 suppléant.**
 - Communes de plus de 1.350 habitants 4 délégués et 1 suppléant.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 10 octobre 2007

Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

